



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Caraïbes

Question écrite n° 10682

### Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le retrait de la France, de façon unilatérale, de la Banque de développement caraïbéenne en avril 2000. Ce retrait inattendu a suscité depuis, plein d'émoi et a été mal perçu par les pays concernés. Ces pays souhaitent un réexamen urgent de la question, d'autant plus qu'ils cherchent à tout prix à diversifier leur coopération. Il lui demande s'il compte reconsidérer la situation. Si la réponse est oui, de lui dire à quand le retour. Si la réponse est non, de lui préciser les motifs de ce refus.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement, soucieux du respect des engagements pris formellement par l'accord du 13 novembre 2001 avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et pleinement conscient des malentendus que la décision de retrait de la France a suscités, a conçu un dispositif se substituant à celui de notre participation à la Banque de développement de la Caraïbe (BDC). Ce dispositif met en effet davantage l'accent sur la solidarité qui doit animer notre relation avec les pays de la région en favorisant le renforcement des cohésions régionales. Il permettra ainsi d'assainir et de réactiver notre coopération avec les pays de la Caraïbe. La participation financière française, qui doit être récupérée à la Banque de développement de la Caraïbe, sera ainsi affectée à un fonds fiduciaire de développement des Caraïbes, géré pour le compte de la France par la Banque interaméricaine de développement. Ce fonds fiduciaire pourra intervenir non seulement dans les pays membres de cette institution, mais aussi en faveur des pays caribéens de la zone de solidarité prioritaire, et de ceux de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale qui ne sont pas membres de la BID, cela en étroite liaison avec l'Agence française de développement (AFD). Le Gouvernement souhaite en effet que l'agence, dont le rôle dans la coopération décentralisée est essentiel, puisse intervenir de manière soutenue dans ces pays afin de favoriser une meilleure insertion des départements français d'Amérique dans leur environnement immédiat. La récente approbation par l'AFD d'un projet de 10 millions d'euros pour Sainte-Lucie est à cet égard un signal positif. Ainsi, tout en préservant le niveau de ses engagements financiers dans la région des Caraïbes, notre pays assurera, par le dispositif choisi, la pleine efficacité de sa politique de coopération.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription :** Martinique (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10682

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 janvier 2003, page 421

**Réponse publiée le** : 10 mars 2003, page 1774